

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 4 JUILLET 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Eric, CONSTANT Sandrine, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe, Madame SOULIER Annie à Monsieur Samuel SOULIER.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

1 – OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2023

Suite à la présentation par Monsieur le Directeur de Veolia du rapport du délégataire pour la gestion du service public d'eau potable, exercice 2023, le Maire soumet au Conseil Municipal ce rapport.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, considérant qu'il n'y a pas d'observations à formuler, prennent acte du rapport eau 2023 du délégataire, établi par VEOLIA, et approuvent à l'unanimité le compte d'exploitation de l'année 2023 tel qu'il leur est présenté.

Le Maire,

Samuel SOULIER.